



FOYER RURAL DE COLOMBIER

27^e FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE GRENIER

VENDREDI 8 MAI 2020

Labadie - 24560 COLOMBIER EN PERIGORD

Responsable : Christine ROCHE

Secrétariat : Marie-Hélène GOIX - Les Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@hotmail.fr - Site : www.colombierenperigord.com

REGLEMENT VIDE GRENIER PARTICULIERS (à conserver)

STANDS 6 m²

- Etablis en m² et non en mètres linéaires.
- Façade : au moins 3 mètres linéaires.
- Emplacements nus, numérotés et délimités à la chaux

TARIFS

- 13 Euros l'emplacement.
- 11 Euros l'emplacement à partir de 4 emplacements réservés.

INSTALLATION DES STANDS

HORAIRES

- Installation : de 6 h à 8 h.
 - Remballage : de 18 h 30 à 20 heures.
- Sacs poubelles remis gracieusement afin de laisser propres les emplacements.

ACCÈS

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan).
- **Entrée 1 : Bergerac. Entrée 2 : Bouniagues.**
- Arrivée impérative par l'entrée désignée.
- Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire.

Attention au plan de circulation établi.

VEHICULES

- Accès à l'enceinte de la foire à un seul véhicule léger (VL) par emplacement réservé (celui enregistré à l'inscription).
- **Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures.**

Des parkings exposants sont à disposition des exposants.

Entre 8 h et 18 h 30, INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte,
- de stationner dans l'enceinte,
- d'entrer et sortir des parkings exposants

INSCRIPTIONS

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES.
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE.
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE.
- Envoi du dossier d'inscription :
 - Demande de participation
 - Pièces énumérées dans cette demande
 - Chèque de règlement (remis à l'encaissement le 11 mai 2020)

L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles. Le plan définitif étant arrêté le 1^{er} mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.

**Tout dossier incomplet sera retourné.
Pas d'envoi de confirmation d'inscription
Pas de remboursement en cas d'annulation
d'une inscription définitive**

ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse.

RESTAURATION

- 8 heures : **Café croissant offert** par les organisateurs
 - 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs.
 - Restauration sur place : Bar - Grillades - Crêpes - Frites - Sandwichs
- Barbecue individuel interdit aux exposants.*

PRESSE ET PUBLICITÉ

- importante publicité par voie de presse et radio.
- 1 000 affiches, 10 000 prospectus.

La responsable,
Christine ROCHE

La secrétaire,
Marie-Hélène GOIX

Le président,
Thierry TOUZEAU